

**Vidéotron salue le jugement rendu par la Cour fédérale
contre l'entreprise Xperi**

Montréal, le 14 juin 2021 – Vidéotron accueille favorablement la décision rendue vendredi dernier par la Cour fédérale dans le litige qui l'opposait à l'entreprise américaine Xperi (anciennement connue sous les noms de Rovi et de TiVo) concernant l'utilisation alléguée de technologies brevetées au sein de sa plateforme de visionnement illico; brevets désormais déclarés invalides.

« Ce jugement est une victoire importante pour Vidéotron et toutes les entreprises technologiques qui ont maille à partir avec des organisations dont les pratiques s'apparentent à celles des « chasseurs de brevets » qui créent très peu de valeur pour notre société et coûtent des millions de dollars chaque année. Les brevets devraient récompenser l'innovation et non pas nuire à celle-ci. Nous démontrons aujourd'hui qu'il ne faut pas céder devant les menaces injustifiées. À ce compte, Québecor et Vidéotron sont déterminées à continuer de défendre leurs intérêts », a déclaré Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor.

La décision complète de la Cour fédérale demeure assujettie à des obligations de confidentialité et devrait être publiée dans les prochains jours.

Pour que cessent ces abus du système, Québecor et Vidéotron croient qu'une réflexion est de mise quant à l'ajout à la Loi sur les brevets de dispositions anti-« chasseur de brevets » comme il en existe dans d'autres juridictions.

Québecor continue de contrer le piratage et la contrefaçon

Notons que Québecor, engagée depuis toujours dans l'épanouissement de la vie culturelle et économique d'ici, prend depuis plusieurs années les moyens nécessaires afin de combattre le piratage et la contrefaçon. Elle a notamment fait valoir ses droits dans le dossier de la négligence à implanter des systèmes de sécurité adéquats (Bell en 2015 qui avait été condamnée à verser 141 millions \$), dans la contrefaçon de ses contenus (application TVAddon; retransmission illégale des chaînes de TVA par Konek) ainsi que, plus récemment et avec la collaboration d'autres acteurs de l'industrie, dans l'ordonnance émise par la Cour fédérale pour contrer les matchs piratés de la LNH au Canada.

À propos de Vidéotron

Vidéotron filiale à part entière de **Québecor Média inc.**, est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du divertissement, des services d'accès Internet, de la téléphonie filaire et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à **Helix**, sa plateforme de divertissement et de gestion du domicile. Au 31 mars 2022, Vidéotron comptait 1 406 400 clients à son service de télédistribution. Quant à **Club illico** et **Vrai**, ses services de vidéo sur demande par abonnement, le nombre de ses abonnés s'élevait à 520 900. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 846 100 clients abonnés à ses services au 31 mars 2022. À cette date, Vidéotron avait activé 1 626 400 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie filaire à 803 600 foyers et organisations du Québec. Vidéotron s'est également taillé une place de choix au prestigieux palmarès des meilleurs employeurs à Montréal.

Suivez-nous sur le [Web](#)
Suivez-nous sur [Twitter](#)
Pour les dernières [nouvelles](#)

– 30 –

Contact média seulement :
medias@videotron.com